

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021
DELIBERATION N° DE-2021-251

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (jusqu'à 18h19 et à partir de 20h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 19h40), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL, Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE, Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (à partir de 18h19 et jusqu'à 20h06), M. ESTEBAN à M. ABADIE, Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 19h40)

Absent(s) :

M. ALLEMAN (jusqu'à 18h32 pour le vote des délibérations n° DE-2021-223 à 224)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme DURRUTY,

OBJET : FINANCES – Exercice 2021 - budget annexe des fêtes et temporada - décision modificative n°2.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire du budget annexe des Fêtes et de la temporada, il est proposé une décision modificative n°2 qui permet de réaliser les derniers ajustements budgétaires de l'exercice 2021. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	26 K€	26 K€

S'agissant tout d'abord des Fêtes traditionnelles, bien qu'elles n'aient pas eu lieu cette année, des crédits ont été ouverts au budget 2021 afin, d'une part, de financer le concours de l'affiche des fêtes et de procéder à la réfection d'éléments de décor et, d'autre part, de maintenir le versement des subventions aux associations du corso. En complément, il convient d'inscrire en décision modificative n° 2 un montant de 4 900 € afin de procéder, à la demande du Trésorier municipal, à l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

S'agissant ensuite de la temporada, la pandémie de Covid-19, chacun a pu le constater, a profondément perturbé l'organisation des spectacles en France. De nombreux festivals, concerts et manifestations artistiques ont été repoussés, reprogrammés voire totalement annulés. La Ville de Bayonne a souhaité néanmoins proposer une offre artistique tant au travers de sa temporada que grâce à la manifestation « Les Arènes chantent ». Une jauge maximale a également été définie, dans chaque cas, afin de prendre en compte les restrictions liées à cette épidémie. Si l'annonce de la réouverture des Arènes a aussitôt généré de l'intérêt, un arrêt brutal est intervenu à l'annonce de l'obligation du Pass sanitaire le 21 juillet, soit quelques jours à peine avant les premiers spectacles, entraînant de facto un arrêt des ventes, voire une demande de remboursement de places achetées.

Après une traumatisante année blanche en 2020 à cause de la pandémie de Covid-19 et en dépit de ces lourdes contraintes, les arènes municipales Marcel-Dangou ont donc rouvert leurs portes et retrouvé une fort belle activité en 2021. Trois concerts, une manifestation nouvelle autour du Pottok et pour ce qui relève de la partie taurine, sept spectacles ont ainsi été présentés, soit quatre corridas de toros, une corrida de rejón, une novillada piquée et une novillada non piquée.

Le bilan artistique est très satisfaisant et au-delà des espérances, avec des triomphes retentissants lors de chaque spectacle, et une présentation exemplaire de l'ensemble des toros. Parmi les points forts, on retiendra notamment :

- le triomphe d'Adrien Salenc devant les imposants Pedraza lors de la corrida de juillet ;
- le niveau élevé des trois cavaliers pour la corrida à cheval, avec une présentation majuscule du jeune Guillermo Hermoso de Mendoza ;
- la présentation spectaculaire des toros d'El Montecillo lors de la corrida goyescue, déplacée en ouverture de la feria de l'Atlantique, et le nouveau succès de Daniel Luque ;
- la bravoure et la noblesse des novillos de Los Maños, permettant les triomphes de Tomás Rufo et Jon Lamothe ;
- le niveau remarquable de la corrida des six toreros devant les Valdefresno et Conde de Mayalde, avec quatre toreros coupant des trophées ;
- la qualité du spectacle de l'avenir lors de la novillada sans picadors, avec trois oreilles chacun pour les finalistes Tristán Barroso et Juanito ;
- la très sérieuse présentation des Garcigrande pour la corrida de clôture, avec une apothéose pour El Juli et Juan Leal.

Au final, une temporada unanimement célébrée dans la presse locale et taurine et sur les réseaux sociaux pour son sérieux et sa grande réussite.

S'agissant du bilan financier, les recettes de billetterie se sont élevées à 849 K€ pour près de 20 000 entrées payantes, ce qui constitue également une belle réussite au vu du contexte très complexe et de la jauge maximale imposée. Les dépenses engagées au titre des toros et des toreros se sont élevées à 555 K€. Il est souligné que ces charges sont en forte baisse, traduisant la volonté de la Ville de maîtrise des cachets artistiques. Ces spectacles dégagent ainsi une marge brute positive de 294 K€.

Aux recettes de billetterie s'ajoutent le produit des visites des arènes, qui ont connu un succès avéré pour leur première année. En effet, près de 5 000 personnes ont visité les arènes durant la période estivale (visites libres, hors visites guidées organisées par l'Office de tourisme de Bayonne), générant une recette nouvelle de 15 K€.

Les autres recettes s'élèvent globalement à 89 K€ et comprennent les redevances d'occupation du domaine public, les partenariats, la vente de viande de toros et autres produits divers (remboursement d'assurance). Au total, les recettes de la temporada 2021 s'élèvent à 954 K€.

En prenant en compte les charges fixes relatives à l'organisation (masse salariale, sécurité, transports, communication...), soit 447 K€, le total des dépenses de la temporada 2021 représente 1 002 K€. Il convient de noter que ces charges ont été très nettement contenues, au regard des années précédentes et du budget prévisionnel (100 K€ de moins que le budget primitif).

Compte-tenu de ces éléments, le résultat de la temporada 2021 s'établit à - 48 K€ (hors dotation aux amortissements).

Par ailleurs, parmi les évènements marquants de l'été à Bayonne, tel que le Festival Paseo, s'est tenu également le Campo de Feria dans le cadre de la feria de l'Atlantique, dont l'organisation a nécessité d'engager 19 K€ de dépenses, pour des recettes de l'ordre de 5 K€ (redevances d'occupation), soit un solde de - 14 K€.

En outre, ce budget annexe doit prendre en charge à titre exceptionnel des charges sur exercices antérieurs pour un montant de 47 K€, relatives à une régularisation de la sécurité sociale espagnole pour 14 K€, à des admissions en non-valeur pour 11 K€ et à des charges d'assurance pour 22 K€, charges qui lui sont imposées et contre lesquelles la Ville a engagé un recours.

Enfin, il est proposé d'affecter à ce budget annexe une fraction de la taxe de séjour, à hauteur de 45 K€, compte-tenu des retombées de ces spectacles et manifestations en terme d'attractivité et d'impact économique pour la Ville.

Le montant prévisionnel de la subvention d'équilibre relative au budget annexe des fêtes et temporada 2021 s'établit ainsi à 199 K€, se décomposant ainsi :

- Fêtes	32 K€
- Temporada 2021 (après amortissement)	103 K€
- Campo de feria	14 K€
- Charges sur exercices antérieurs	47 K€

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 2 pour le budget annexe des fêtes et temporada, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGE



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général adjoint